

SÉNAT

Le mardi 15 février 1949

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au Fauteuil.

Prière et affaires courantes.

BILL CONCERNANT L'UNION DE TERRE-NEUVE AU CANADA

DEUXIÈME LECTURE—RENOI DE LA SUITE
DU DÉBAT

L'honorable M. Copp (au nom de l'honorable M. Robertson) propose la 2e lecture du bill 11, intitulé: loi ayant pour objet d'approuver les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

—Je regrette beaucoup, comme vous tous d'ailleurs, l'absence de notre leader (l'honorable M. Robertson), qui devait présenter le projet de loi et l'expliquer à l'étape de la deuxième lecture. Mais il ne m'est pas nécessaire de commenter longuement le projet de loi, puisque nous sommes tous au courant de sa teneur et de ses objectifs. Je m'efforcerai de vous donner aussi fidèlement que possible les explications que notre leader se proposait de vous fournir.

Le 11 décembre dernier se déroulait dans cette enceinte même un événement historique d'une grande importance: la signature des conditions proposées en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada. L'honneur m'échoit de prier le Sénat d'incorporer ces conditions à la constitution du Canada, afin de réaliser l'unité géographique du pays, tel qu'on la concevait primitivement.

Les conditions de l'union n'exigent de notre part aucune modification importante de notre conception de la nation canadienne. Elles réalisent concrètement des espoirs longtemps caressés par le Canada. Dès que nous avons commencé à étudier l'histoire du Canada, nous espérons que notre pays embrasserait un jour l'île de Terre-Neuve.

Cet espoir, nous l'avons hérité des Pères de la Confédération. Deux députés de Terre-Neuve assistaient à la Conférence de Québec, en 1864. Ils ont aidé à formuler la proposition sur laquelle s'est fondé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais ne se sont pas rendus à Westminster pour en étudier les conditions. Ils étaient présents, cependant, à l'esprit de ceux qui s'y sont rendus, de sorte que les dispositions de l'Acte prévoyaient l'entrée de Terre-Neuve aux mêmes conditions que celle de l'île du Prince-Édouard. En 1869, les habitants de Terre-Neuve qui désiraient s'unir au Canada ont provoqué la tenue d'une élection sur cette question. Les forces favorables à l'union ont

essuyé alors une défaite décisive. En 1895, alors que Terre-Neuve était aux prises avec de graves difficultés financières, les gouvernements respectifs amorçaient de nouvelles négociations, qui ne donnèrent suite ni à un accord, ni même à des propositions de la part de l'un ou l'autre des intéressés.

L'histoire de Terre-Neuve s'est confondue de nouveau avec la nôtre en 1914, lorsque ce pays fut entraîné dans la première Grande Guerre. L'île a consenti alors, à même ses ressources restreintes, des sacrifices héroïques. La guerre a mis fin, au moins provisoirement, à ses difficultés financières. Jusqu'à ce que la crise économique de 1930 se soit abattue dans toute sa force sur elle, elle avait réussi à maintenir son équilibre. Comme nous, Terre-Neuve dépend en grande partie de son commerce extérieur, de sorte qu'elle ressent immédiatement toutes les fluctuations du marché mondial.

Le gouvernement de Terre-Neuve ayant alors demandé au gouvernement du Royaume-Uni d'enquêter sur les problèmes de l'île, on a nommé une commission à cette fin. La commission a conseillé de faire assumer les obligations de Terre-Neuve au gouvernement du Royaume-Uni, de suspendre la constitution de l'île, et d'établir une commission administrative à sa place. La commission proposait, en outre, le rétablissement de la constitution une fois les difficultés financières surmontées.

Pendant la seconde Grande Guerre, Terre-Neuve a de nouveau combattu aux côtés du Canada. Elle a fourni un apport considérable aux armées de notre pays et de la Grande-Bretagne. Malgré l'amélioration prononcée de la situation de Terre-Neuve avant et pendant la guerre, on a dû, afin de faire face à la lutte, remettre à plus tard les formalités de retour à la constitution. A la fin de la guerre, l'excédent budgétaire enregistré par la commission administrative se chiffrait par plus de 70 millions.

Une convention nationale s'est réunie à Terre-Neuve, en 1946, en vue de déterminer les volontés de la population de l'île touchant le régime gouvernemental à adopter. On a délégué au Royaume-Uni certains des quarante-cinq membres de la Convention pour y consulter le gouvernement. On a nommé une délégation pour s'enquérir auprès du Canada des conditions que celui-ci poserait en cas où l'on préconiserait l'union. La délégation est arrivée à Ottawa au début de juin 1947. Dirigée par M. F. G. Bradley, K.C., elle comprenait M. T. G. W. Ashborne, le révérend Lester L. Burry, M. G. F. Higgins, K.C., M. Charles H. Ballam, M. P. W. Crummev et M. J. R. Smallwood. A la suite des pourparlers, le gouvernement canadien a